

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :	Commune de Sélestat Mairie – 9, Place d'Armes 67064 SELESTAT
ETABLISSEMENT :	Camping municipal « Les Cigognes » Rue de la 1 ^{ère} D.F.L. 67600 Sélestat
STATUT JURIDIQUE :	Exploitation du camping en régie municipale
CLASSEMENT :	Camping mention Tourisme classé 2 étoiles Tourisme. Arrêté préfectoral de classement du 24/02/2003 47 emplacements « tourisme » 0 emplacements « loisirs » (sédentaire) Capacité d'accueil : 150 campeurs.

PROJET

DESCRIPTION :	Dans sa démarche d'accueil de camping-cariste, la Ville de Sélestat a souhaité améliorer les prestations visant l'accueil de ce type de clientèle. En effet depuis 3 ans le camping reste ouvert durant les fêtes de fin d'année, essentiellement du fait de la fréquentation des camping-caristes. Afin de permettre un stationnement optimal à ses usagers tout en protégeant au maximum les espaces verts, la commune a stabilisé les emplacements réservés aux camping-cars. Par ailleurs, afin de préserver la quiétude des campeurs, une protection visuelle en fibres naturelles le long de la clôture a été installée.
----------------------	--

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Octobre à novembre 2011

DATE DE LA DEMANDE D'INTENTION : 15 septembre 2011

MONTANT DES TRAVAUX : Montant total H.T. estimé à : 37.225 €
Montant H.T. éligible : 37.225 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Maître d'ouvrage	24.196 €
Conseil Général67	13.029 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant **d'un camping public classé Tourisme**, la participation financière du Conseil Général est de **35 %** du montant H.T du coût des travaux éligibles, soit une subvention de **13.029 €**.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT, à savoir :

- Entreprendre les démarches nécessaires en vu de maintenir le classement deux étoiles nouvelles normes.

Bureau du 3 juillet 2012
Avis : Favorable